

Commune de MONTMEYRAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D200528-02

L'an deux mille vingt, le 28 mai, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CROZAT, doyen d'âge.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2020

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Laetitia Vincent CAUSSE, CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Maud SARMEO (procuration à Isabelle VATANT), Alain TERRAIL (procuration à Olivier ROCHAS)

Secrétaire de séance : Florian MARTIN

OBJET : Création des postes d'adjoint au maire

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints.

Compte-tenu du travail qui attend l'équipe municipale, le maire propose la création de cinq postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de la création de cinq postes d'adjoints au maire.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	21
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme
Fait à Montmeyran, le 3 juin 2020
Le maire, Olivier ROCHAS